

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_070

**OBJET : AFFECTATION RESULTATS
BUDGET GENERAL AVEC
INTEGRATION DES RESULTATS DU
BUDGET ANNEXE DOMAINES
SKIABLE 2022 ET RESULTATS DE
L'EPIC**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 20h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 15 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 24
Pouvoirs : 8
Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Mathias LAVOLÉ à Bertrand PICHON-MARTIN, Christine SOURIS à Christiane BROTTO SIMON, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Denis BLANQUET à Maryline ZANNA, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Cédric MOREL à Evelyne LABRUDE, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO,

VU la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 de dissolution de l'EPIC domaine skiable de chartreuse,

VU le Compte administratif du budget annexe domaines skiabiles 2022,

Après avoir voté le compte administratif du budget général, les affectations de résultats pour le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMpte ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GENERAL				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	5 826 053,78 €	6 663 568,46 €	837 514,68 €
	SECTION INVESTISSEMENT	879 749,84 €	1 235 179,92 €	355 430,08 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002		1 303 864,94 €	1 303 864,94 €
	report en section d'investissement	266 808,55 €		-266 808,55 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	6 972 612,17 €	9 202 613,32 €	2 230 001,15 €
	RESTES A REALISER	518 996,41 €	225 412,98 €	-293 583,43 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	5 826 053,78 €	7 967 433,40 €	2 141 379,62 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 665 554,80 €	1 460 592,90 €	-204 961,90 €
	TOTAL CUMULE	7 491 608,58 €	9 428 026,30 €	1 936 417,72 €
	EXCEDENT		1 936 417,72 €	

AFFECTATION DES RESULTATS							
CC CŒUR DE CHARTREUSE	REPORT RESULTAT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET GENERAL avec intégration des résultats budget annexe Domaine skiable et Epic		RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			DOMAINE SKIABLE / REGIE INT 2022	EPIC RESULTATS 2022			
INVEST	-266 808,55 €	355 430,08 €	-262 945,89 €	587 663,62 €	518 996,41 €	-293 583,43 €	119 755,83 €
FONCT	1 303 864,94 €	837 514,68 €	-354 634,34 €	-587 112,16 €	225 412,98 €		1 199 633,12 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 038-200040111-20230404-23_070-BF



- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Articles	AFFECTATIONS
1068-RI	
0 01-RI	413 339.26 €
0 02-RF	1 199 633.12 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 mars 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT

